

OBJET

BASE NAUTIQUE TOULINDAC BADEN

PRESENTS

- P. Le Bodo : Président GMVA
- Mme Echard : Présidente Association Chemin des Rondes
- Mr Kerjean : Membre Association Chemin des Rondes
- P. Tixier : Directeur Service Technique GMVA
- D. Dano : Chargé d'opération Service Technique GMVA
-

REHABILITATION DE LA LONGERE ET SES 2 ANNEXES

- Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Atelier MOS Architecture pour la réhabilitation de la longère existante et ses 2 annexes
 - Un document présentant le diagnostic du site existant et la proposition de scénarii est remis aux participants à la réunion
 - Les objectifs définis dans le programme, élaboré avec les futurs utilisateurs, sont :
 - * Réhabiliter la longère existante et ses annexes pour l'aménagement de locaux d'accueil, vestiaires/douches, sanitaires, locaux administratifs, salle de réunion, locaux rangement, local séchage, local carburant, local atelier.
 - * Possibilité d'accueil de 2 classes de 25 élèves simultanément et groupes pendant les vacances scolaires
 - * Optimiser les emprises et volumes des futurs aménagements pour conserver les emprises des constructions existantes
 - * Intégrer soigneusement les façades dans l'environnement et conserver le caractère architectural initial des bâtiments
 - Le document remis lors de la réunion propose 3 scénarii permettant de répondre aux objectifs du programme
 - Monsieur le Président mentionne que le projet initial de la base nautique est complètement abandonné, quelque soit l'issue du jugement en cours de délibération.
- La nouvelle entité Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (fusion de Vannes Agglo, Commanté de Communes du Pays de Rhuys, Loch Communauté) a validé le nouveau projet de réhabilitation de la longère existante et ses 2 annexes.
- A l'issue de la présentation du document diagnostic/scénarii, Mme Echard et Mr Kerjean approuvent l'esprit du projet présenté
 - Mme Echard et Mr Kerjean suggèrent de se rapprocher de "Bretagne Vivante" dans le cas d'un projet de paysagement. A ce jour, ce projet n'est pas prévu dans la mission de maîtrise d'œuvre.
 - Le document diagnostic/scénarii sera présenté aux membres du COPIL le Lundi 04 décembre 2017.
- L'association Chemin des Rondes est conviée à cette présentation, en tant que membre du COPIL

BASE NAUTIQUE TOULINDAC EXISTANTE

- A l'issue des travaux de réhabilitation de la longère, les modulaires existants pour l'accueil, les vestiaires et les sanitaires / douches seront enlevés.

CHEMINEMENT D'ACCES ENTRE LA FUTURE BASE NAUTIQUE ET LA MER

- L'aménagement de l'accès à la mer n'est pas intégré à la mission de Atelier MOS Architecture
- Ce projet d'accès à la mer pourra être mené en parallèle de l'opération de réhabilitation de la longère.
- Le projet de réhabilitation de la longère peut fonctionner, dans un premier temps, sans modification des accès existants (ponton, escaliers...)
- GMVA et l'Association Chemin des Rondes s'accordent que l'anachronisme des études entre les 2 projets ne doit pas remettre en cause l'aboutissement de projet de réhabilitation de la longère

- Le projet de consolidation et d'aménagement sécurisée de la rampe d'accès à la plage, partiellement dégradée, devra être mené, entre autre, avec les services de l'Etat, et l'Association Chemin des Rondes, pour faciliter la prise de décision.

- Une recherche d'aménagement de rampe d'accès à la plage existante, sur la région Bretagne, pourrait être réalisée par GMVA et l'association Chemin des Rondes

- A l'issue de la réunion 2 pistes de réflexion sont suggérées :

* Association Chemin des Rondes : platelage, escalier et gardes corps en bois, avec un minimum d'impact des travaux sur l'environnement

* Président GMVA : consolider et élargir le mur de soutènement existant, dont le développement de largeur permettrait d'éviter les chutes

- Il est acté que dans l'attente d'un aménagement fonctionnel et sécurisé de la rampe d'accès existante à la plage, l'ensemble de la plate forme bois existante sur la plage sera maintenu et entretenu.

- Mme Echard fait remarquer la présence de végétation protégée à proximité du pied de la rampe d'accès existante. Cette observation devra être prise en compte dans le cadre des futurs travaux

CONCLUSION

- Golfe du Morbihan et l'association Chemin des Rondes souhaitent travailler de manière constructive sur l'opération de réhabilitation de la longère et l'aménagement de la rampe d'accès à la plage.

- Le fruit de ce travail d'équipe permettra d'aboutir à une opération exemplaire.